

14 juin 1872

sûr, qui sera amplement et promptement remboursé par l'accroissement du commerce descendant toutes les voies ouvertes à son cours, car il sera augmenté par l'accumulation de vos propres productions ainsi que de celles de vos voisins de l'Ouest.

Il est très satisfaisant que l'état prospère du revenu vous permettra de promouvoir les intérêts du pays, en commençant dès maintenant la construction de ces ouvrages sans retard ou sans crainte.

Messieurs de la Chambre des communes,

Je vous remercie, au nom de Sa Majesté, des subsides que vous avez si libéralement votés. Je vous félicite de tout cœur de l'état prospère du revenu et de ce que vous avez pu, par la révocation des droits sur le thé et le café, diminuer les charges du peuple.

Honorables Messieurs du Sénat et Messieurs de la Chambre des communes,

L'adresse conjointe que vous m'avez fait l'honneur de me présenter, à la veille de mon départ, me flatte des plus agréablement. Je garderai toute ma vie, je vous l'assure, un souvenir reconnaissant de cette expression de votre respect et de votre estime.

En ma qualité officielle, j'ai suivi avec un profond intérêt les délibérations de quatre sessions et, sous d'autres rapports, je me suis mis au courant des vues et des désirs du Parlement et du peuple du Canada et j'espère bien fermement que la bonne intelligence qui règne entre eux et le peuple d'Angleterre ne s'altérera jamais.

J'ai présentement l'honneur de vous faire mes adieux, pénétré des pensées sérieuses que ce mot d'adieu éveille naturellement et en reconnaissant de toute manière vos nombreux actes de courtoisie et l'assistance effective que j'ai reçue de vous, et en formant les vœux les plus sincères et les plus ardents pour le bien-être de la Puissance, à laquelle je me réjouis de penser que mon humble nom a été attaché par un lien honorable durant plus de trois années.

Alors l'honorable Orateur du Sénat déclare :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des communes,

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger ce Parlement à mercredi le vingt-quatrième jour de juillet prochain, pour être ici tenu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé à mercredi le vingt-quatrième jour de juillet prochain.